



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Valence, le 17/04/2020

MODIFICATIONS CONCERNANT LES COMMÉMORATIONS A VENIR

Comme suite à l'annonce par le Président de la République du prolongement du confinement rendu nécessaire par la lutte contre le coronavirus COVID-19, **toutes les cérémonies sont annulées jusqu'au 11 mai.**

Les prochaines cérémonies nationales inscrites au calendrier et donc concernées par ces mesures sont :

- 24 avril : commémoration du génocide arménien de 1915 (pas de pavoisement)
- 26 avril : journée nationale d'hommage du souvenir des victimes et des héros de la déportation (pavoisement aux couleurs nationales)
- 8 mai : commémoration de la victoire du 8 mai 1945 (pavoisement aux couleurs nationales)
- 9 mai : journée de l'Europe (commémoration de la Déclaration Schuman) (pavoisement aux couleurs nationales et européennes)
- 10 mai : commémoration annuelle en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage et fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme (pavoisement aux couleurs nationales)

Le pavoisement des édifices publics constitue une opération à caractère hautement symbolique. Emblème national, Le drapeau tricolore français est le seul emblème qu'il convient d'arbore sur les bâtiments publics pour la célébration des fêtes nationales ; il doit être manipulé avec précautions et être dans un état conforme au respect qui lui est dû. Le pavoisement doit être effectif pendant toute la journée de commémoration officielle. Il est donc conseillé d'y procéder la veille au soir.

Toutefois, le pavoisement des édifices aux couleurs de l'Europe est possible, dès lors qu'il se fait en association avec les couleurs françaises (décret du 4 mai 1963) et à condition que le drapeau européen soit placé à droite du drapeau français (donc vu à gauche de celui-ci en regardant l'édifice public).

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**



@Prefet26



Préfet de la Drôme

3, Boulevard Vauban
26030 VALENCE Cedex 9

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr